



La liberté guidant le peuple



Le temps du confinement
Avril - Mai 2020
Numéro 7

Le Lien Constituant

Edito

Le 29 mai prochain, nous ne pourrons pas célébrer, comme nous en avons l'habitude (COVID-19 oblige), le 15^{ème} anniversaire du NON au Traité Constitutionnel Européen et honorer ainsi ce refus qui soulignait la clairvoyance des citoyens français à l'égard des dérives néolibérales de l'UE et ébranlait au passage les certitudes européistes de plusieurs chancelleries (européennes).

Mais, chacun sait ce qu'il advint du sort réservé au résultat de ce neuvième référendum organisé sous la V^{ème} République. Pour la seconde fois, en effet, depuis la constitution de 1958, le « Non » l'emportait à une consultation référendaire. Toutefois, à la différence du général de Gaulle en 1969, Jacques Chirac resta en fonction et « se contenta » de remplacer le chef de Gouvernement.

Cette infamie ne s'arrêta pas à ce lâche tour de passe-passe.

Pour contourner le rejet des Français et des Néerlandais (juin 2005), les gouvernements européens élaborèrent un nouveau projet (le futur traité de Lisbonne), en réagencant différemment mais quasi intégralement le TCE - *comment pouvait-il en être autrement sachant que celui-ci fut le résultat d'un compromis fragile entre les 25 pays après plus de 18 mois de négociation* -.

Le 4 février 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le congrès révisait la constitution française permettant ainsi, quatre jours plus tard, la ratification du traité de Lisbonne par le parlement.

Lors de ces célébrations, il nous importait aussi de fustiger cette **forfaiture**, voire même cette **haute trahison**. Car, c'était bien du déni de l'article 3 de la constitution française dont il s'agissait et de la confiscation de la souveraineté du peuple français par ses représentants.

Désabusés par cet oukase présidentiel et cette trahison parlementaire, les Français n'ont eu de cesse de manifester leur désaccord avec les politiques nationales soumises aux directives de l'UE et menées par les différents gouvernements de droite, de gauche ou du centre qui se sont succédés depuis de ce camouflet antidémocratique.

D'abord en s'abstenant progressivement d'aller voter lors des différents scrutins électoraux, (ici) puis, face à la morgue constante de ces gouvernements, de manière plus engagées (cf. les gilets jaunes).

Dès 2005, plusieurs études ont tenté d'expliquer les raisons de ce rejet. Pour certaines, cet euroscepticisme à la française était l'expression des peurs sociales dans un contexte économique dégradé. Il s'agissait, pour les Français, d'exprimer leur défiance envers les institutions européennes et leur incapacité à répondre aux attentes sociales des peuples.

D'autre ne voulaient voire dans ce « NON » qu'une réponse à l'incompréhension nationale de la volonté des gouvernements européens à élargir davantage l'UE.

Mais, une des explications qui semblait, alors, faire consensus était que les tenants du NON voulaient marquer leur distance avec les médias et le champs politique, manifestant ainsi leur désaveu du traitement médiatique de la politique (ici).

Si l'explication du refus du NON au TCE était plus complexe qu'il n'y paraissait, à l'époque, **qu'en serait-il aujourd'hui si les Français, 15 ans après, pouvaient revoter au référendum de 2005?**



15^{ème} anniversaire du
NON au TCE.
Exprimez-vous!

DANS CE NUMÉRO

Edito	1
Que feraient les Français s'ils pouvaient revoter aux référendums européens de 1992 et 2005 ?.....	2
Face à la pandémie du COVID-19, que peut faire (ou ne pas faire) l'Union Européenne?	3
Les récents mantras de l'Exécutif.....	4

POINT DE VUE

Un sondage ne vaut pas référendum (*a fortiori* deux), pour autant ...

Une Union Européenne plus colosse de Rhodes qu'Uluru
Que penser de ces mantras?



Que feraient les Français s'ils pouvaient revoter aux référendums européens de 1992 et 2005 ?



Français si le référendum de Maastricht (1992) et le référendum sur la Constitution européenne (2005) étaient à nouveau organisés aujourd'hui.

Que ce soit parmi ceux qui ont l'âge de voter en 2019 ou parmi ceux qui l'avaient lors des deux référendums, **le rejet des deux traités s'exprime majoritairement.**

Ce sont principalement les Français en âge de voter au moment de ces deux référendums (les Français âgés de 45 ans et plus pour le traité de Maastricht et ceux âgés de 32 ans et plus pour la Constitution européenne) qui seraient le plus à même de rejeter les deux traités.

Si l'issue du vote ne serait qu'amplifiée pour le référendum de 2005 (passant de 55,1% à 57% de Non), il serait tout à fait différent pour le traité de Maastricht.

Ce dernier fut accepté en 1992 par 50.8% des élec-

teurs en France métropolitaine mais serait rétrospectivement **refusé par 57%** des Français aujourd'hui.

Parmi les électeurs de 1992, ce sont les électeurs du Oui qui changeraient le plus leur vote: 21% d'entre eux voteraient Non s'ils pouvaient revoter aujourd'hui. Seuls 10% des électeurs du Non en feraient de même.

Parmi ceux qui avaient décidé de s'abstenir ou de voter blanc/nul en 1992, 31% voteraient Oui contre 69% qui voteraient non, faisant indéniablement pencher la balance vers le Non.

Pour en savoir plus : <https://www.ifop.com/publication/que-feraient-les-francais-sils-pouvaient-revoter-aux-referendums-europeens-de-1992-et-2005/>

*Notons qu'un sondage - réalisé par l'IFOP en partenariat avec le Figaro - portant sur les Français et l'Europe 10 ans après le TCE montrait que, « si c'était à refaire », les personnes en âge de se prononcer en 2005 **rejetteraient** aujourd'hui (c'est-à-dire en 2015) davantage encore ce traité.*

En pourcentage des suffrages exprimés, le Non atteindrait ainsi **62%**, contre 55% en 2005.

Pour en savoir plus : <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-leurope-10-ans-apres-le-tce/>

Un sondage ne vaut pas référendum (*a fortiori* deux), pour autant...

... ces deux sondages, l'un produit en mai 2019, l'autre en mai 2015, sont riches d'enseignement.

Ils montrent la permanence, dans le temps, du mécontentement, voire d'une réticence certaine, des citoyens à l'égard du fait européen.

Ils soulignent que, si les Français étaient à nouveau sollicités, par voie référendaire, à s'exprimer sur les différents traités qui contraignent la France à s'en remettre à l'UE pour conduire des politiques sociales et économiques contraires à leurs aspirations, alors il serait fort probable que l'UE néolibérale telle que nous la connaissons aujourd'hui n'existerait pas.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que la publication de ces deux sondages n'ait pas fait l'objet d'une attention soutenue auprès des journalistes politologues et autres politistes journaliers qui péroraient à longueur de temps sur les plateformes télévisuelles.

Certes, un sondage n'a qu'une valeur indicative et ne saurait se substituer au suffrage universel. Cependant, ce qui est important, ici, est la constance citoyenne. Une constance qui aurait pu éviter à la France bien des soubresauts sociaux dommageables si les élites politiques avaient un tant soit peu pris le temps de l'observer.

En politique, l'urgence du quotidien n'interdit pas la recherche, l'analyse et la compréhension des conséquences des décisions passées.

Depuis des décennies, le court-termisme politique prend le pas sur le temps long. Ce temps long auquel le président faisait référence lors de sa dernière allocution télévisée.

Il n'y a pas, cependant, de quoi se réjouir de ce sursaut apparent de lucidité.

L'usage du temps long présidentiel ne sera pas forcément celui qu'attendent les citoyens.



Face à la pandémie du COVID-19, que peut faire (ou ne pas faire) l'Union Européenne?



Cinq mois après l'apparition des premiers cas présumés de coronavirus en Chine, l'épidémie est devenue mondiale.

Si les Etats membres sont en première ligne face à la maladie, quelles mesures l'Union

européenne a-t-elle prises pour l'endiguer ?

Avec plus de 100 000 morts recensés au 24 avril, l'Europe est durement touchée par la pandémie de Covid-19.

Sur le Vieux Continent, à cette date, l'Italie paie le plus lourd tribut avec 25 549 morts, toujours selon les chiffres avancés par les chercheurs de l'université Johns Hopkins.

Suivent ensuite l'Espagne (22 524 victimes) et la France (21 856).

L'Allemagne comptabilise quant à elle un nombre important

de contaminations (153 393 cas recensés), mais un nombre de morts beaucoup plus faible que les trois autres pays européens (5 575).

Pour limiter la propagation de l'épidémie, les Etats membres de l'Union européenne ont été amenés à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des frontières et de confinement.

Comment s'articulent les réponses étatiques et européennes ?

Toute l'Europe dresse la liste de ce que l'Union européenne peut faire - et ne peut pas faire - lorsqu'elle se retrouve confrontée à une crise sanitaire de cette ampleur.

Pour en savoir plus : <https://www.touteleurope.eu/actualite/covid-19-ce-que-l-union-europeenne-peut-et-ne-peut-pas-faire.html>

(NB: on remarquera l'utilisation abusive, par le journaliste, de substantifs différents mais d'acception parfois très différente pour

Une Union Européenne plus colosse de Rhodes qu'Uluru

En réalité, l'Union Européenne n'a pas de prérogatives particulières en terme de politique de santé.

Et c'est bien ainsi.

Elle ne dispose que d'une compétence d'appui et de coordination de l'action des Etats membres qui consiste à mettre en œuvre des dispositifs et mécanismes de partage d'information et de bonnes pratiques portant sur les maladies transmissibles, tel, entre autres, le système d'alerte et de réponse pour la prévention et le contrôle de ces maladies mis en place en 2013 après l'épidémie de H1N1 survenue en 2009.

Malgré ce champ limité d'actions, l'UE a fait preuve d'une incurie et d'une inertie sidérante dans la mise en commun des moyens sanitaires destinés à lutter contre le COVID - 19, laissant ainsi à d'autres pays le « soin » de voler au secours de certains Etats membres.

Ainsi début avril, la Chine et Cuba ont dépêché des experts médicaux en Italie. Plusieurs départements d'outre-mer français géographiquement proches de Cuba ont accepté de recevoir une aide médicale de la Havane.

L'Espagne a également bénéficié de l'assistance médicale chinoise et turque.

D'autres exemples pourraient, sans doute, être relevés.

Il faut cependant admettre que le rôle de l'UE, en matière sanitaire au-delà des dispositifs cités est de produire essentiellement des actes juridiques contraignants ... à condition toutefois qu'ils n'impliquent aucune harmonisation législative ou réglementaire des législations nationales.

Si la politique sanitaire de l'UE reste donc très limitée. Elle peut en revanche mobiliser d'autres compétences pour intervenir face à la crise sanitaire, notamment en matière économique et budgétaire.

Selon les prévisions du FMI, la pandémie qui percute de plein fouet les économies des Etats risquerait d'engendrer une chute record du PIB de l'UE de 7,1% cette année.

Aussi, mi avril, l'UE et la BEI ont prévu de mobiliser près de 3 400 milliards d'€ pour préserver l'emploi et aider les entreprises frappées par la crise du COVID - 19.

Pour autant, les chefs d'Etat et de gouvernement peinent à définir de concert une plan de sortie de crise.

Le budget 2021 - 2027 reste donc à ce jour, en suspens.

La commission européenne voudrait porter à 2 % du revenu national brut de l'UE le plafond de ressources propres du budget européen [constitué à 75 % des contributions nationales] pour les deux ou trois premières années du nouveau cycle budgétaire, contre 1,2 % actuellement.

L'Allemagne jusqu'à présent opposée ne semble plus hostile à une augmentation de sa contribution.

Mais ce qui « coince » n'est pas tant la détermination des contributions de chaque Etat membre, c'est plutôt les modalités de redistribution et de transferts budgétaires - subventions directes ou octroi de prêts - ?.

L'éternel différend entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre l'ordolibéralisme rhénan (ou l'économie sociale de marché et la légitimation de l'activité économique de l'Etat) et le modèle de protection sociale des pays d'Europe du Sud.

Après le Brexit, il est de plus en plus probable que la pandémie divise davantage l'UE.

Mais ce ne sont pas les débats sur ces modalités de transfert budgétaire qui vont fissurer plus encore l'édifice européen. Ce sera plutôt sur la vision politique que l'UE entendra développer le « jour d'après ».

Une vision politique néolibérale comme par le passé, ou une vision sociale, écologique et solidaire comme le souhaitent la plupart des peuples formant les Etats-membres?

Les fondations de l'UE sont-elles suffisamment solides pour affronter un tel débat?

En réclamant l'élection d'une **Assemblée Constituante**, la France pourrait monter l'exemple à suivre.



Les récents mantras de l'Exécutif?

Quoi qu'il en coûte

... La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver des vies **quoi qu'il en coûte**. (...)

Nous n'ajouterons pas aux difficultés sanitaires la peur de la faillite pour les entrepreneurs, l'angoisse du chômage et des fins de mois difficiles pour les salariés. Aussi, tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et **pour protéger nos entreprises quoi qu'il en coûte**, là aussi...

Emmanuel Macron lors de son adresse aux Français du 12 mars.

Nous aiderons toutes les entreprises dans lesquelles l'Etat a des participations, Air France, Renault, et qui sont chahutés sur les marchés boursiers. **Quoi qu'il en coûte, nous serons à leur côté.**

Bruno Le Maire, ministre des Finances, vendredi 13 mars, sur RMC.

Le cadre fixé par le président de la République est clair : **quoi qu'il en coûte**, soutenir nos entreprises, soutenir les salariés français, soutenir les indépendants, soutenir les emplois, soutenir les actifs, aider les plus vulnérables. La solidarité nationale doit jouer à tous les niveaux pour en limiter les conséquences tant pour les entreprises que les salariés et permettre à l'économie française de surmonter ce moment difficile...

Edouard Philippe, le 18 mars 2020.

Retrouver le temps long

... **Il nous faudra bâtir une stratégie où nous retrouverons le temps long, la possibilité de planifier, la sobriété carbone, la prévention, la résilience qui seules peuvent permettre de faire face aux crises à venir...**

... Sachons, dans ce moment, sortir des sentiers battus, des idéologies, nous réinventer – et moi le premier.

Emmanuel Macron lors de son adresse aux Français du 13 avril

Que penser de ces mantras?

Destiné à rassurer autant la population française que les milieux financiers, ce mantra « **quoi qu'il en coûte** » sert de tapis sous lequel on évacue promptement les questions qui fâchent.

Des questions simples: Combien cela va coûter? Où trouverons-nous l'argent? Qui paiera? Selon quelles modalités? Et selon quelles temporalités?

Pour les membres du gouvernement, il est trop tôt pour apporter des réponses satisfaisantes à ces questions. Certes. Mais on peut d'ores et déjà répondre à la question principale:

Qui paiera?

Les contribuables naturellement. Et, en cas d'insuffisance, les retraités, les usagers, les fonctionnaires d'Etat, des collectivités territoriales et même hospitaliers. Sans compter la possibilité d'actionner d'autres leviers comme les limitations salariales, voire les dons aux entreprises inaugurés récemment par le ministre de l'Action et des Comptes Publics et, pourquoi pas, la quête sur le parvis de Notre Dame.

Quant aux entreprises pratiquant l'exil fiscal ~~rien ne sera décidé~~, euh, rien n'a encore été décidé (oups).

Concernant **la nécessité de bâtir une stratégie** ... sortir des sentiers battus, des idéologies...

Vous n'êtes pas sans savoir qu'E. Macron est président de l'Etat français, mais aussi le chef des armées et dans la conduite des affaires de la maison France le *chief executive officer*. Aussi, vous vous doutez bien que **dans ces milieux là on ne confond pas Politique et Stratégie**.

La politique est l'expression du libre arbitre du dirigeant qui définit les objectifs généraux (nationaux). Elle relève de la prérogative du grand timonier, celui qui connaît les principes permettant de mener le navire à bon port et qui sait s'adapter aux aléas d'une mer souvent violente et agitée. En clair, en France c'est le président qui fixe seul le cap.

La stratégie qui est toujours subordonnée à la politique, définit, arrête et coordonne les plans d'action. Elle est généralement de la responsabilité de l'exécutif, de l'état-major voire du comité exécutif dans le cadre d'une entreprise. Elle peut faire l'objet de discussions, d'amendements, voire dans de rares cas (sinon ce serait vite le b...) de débats contradictoires...

Enfin, la tactique est l'apanage des acteurs en charge de mettre en œuvre sur le terrain les plans d'action, de bataille ou des *business plan* définis par les responsables de la stratégie. Elle est plus complexe qu'il n'y paraît. Elle dépend de la capacité de ces femmes et hommes à adapter ces plans en fonction des aléas rencontrés lors de leur exécution.

A ce titre, l'histoire des masques est un bon exemple. Il montre comment les 1^{ers} de corvée (*Médecins, infirmières, aides soignants, agents de salles, ...*) ont pallié l'absence de stock pour répondre à la politique sanitaire malgré l'incurie de la stratégie mise en place par le gouvernement.

Vous l'avez compris, en ne parlant que de stratégie et non de politique, le président entend poursuivre la vision néolibérale de notre société. Pour une politique sociale, écologique et solidaire, il faudra encore attendre.

A moins ... d'élire une **Assemblée Constituante**.